



STÉPHANE WENDLINGER
Candidat à l'élection présidentielle

Programme Présidentiel Pour un nouvel essor démocratique

Clef n°25 : Le levier social

Construire par la sérénité / Sécuriser les parcours / Conforter le troisième âge

Mesure n° 25

La Normalisation Égalitaire du Système de Retraite

Chaque individu, quel que soit son parcours de vie précédent, c'est-à-dire quel que soit son nombre de trimestres travaillés, reçoit du système public par répartition, une pension égale au SMIC à partir de 65 ans. Une retraite complémentaire privée ou publique par capitalisation est possible grâce à des cotisations supplémentaires volontaires. Entre 56 ans et 64 ans, tout le monde pourra choisir de continuer à travailler à temps plein ou de bénéficier d'une cessation progressive d'activité (CPA) pour adapter sa quantité de travail à la pénibilité physique ou psychologique ressentie avec un mécanisme de compensation salariale.

- ✓ Clarification et homogénéisation du système de retraite public par répartition
- ✓ Égalité de tous les citoyens au moment de la retraite
- ✓ Responsabilisation de tous les citoyens avec des retraites complémentaires optionnelles par capitalisation
- ✓ Autonomie de tous les travailleurs dans l'appréciation de la pénibilité grâce à l'accès pour tous à la Cessation Progressive d'Activité (CPA) entre 56 ans et 64 ans : selon le nombre d'années entre l'âge du travailleur et 65 ans, un temps partiel entre 90% du temps et 10% du temps est accordé de droit sur demande, le salaire partiel étant complété par le système entre 10% et 90% du SMIC. Par exemple, à 59 ans, il reste six ans pour atteindre 65 ans, on peut travailler au minimum 60% du temps en recevant un complément salarial de 40% du SMIC. À 63 ans, on peut travailler jusqu'à seulement 20% du temps et recevoir 80% du SMIC.
- ✓ Financement de la transition entre ancien et nouveau système de retraite assuré par le Fonds de Réserve des Retraites abondé par les retraites complémentaires facultatives

Perspective

Adaptation continue des cotisations retraite selon la pyramide des âges